REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°74-197 du 2 août 1974
portant nomination à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;

VU le Décret N°72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;

VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Sur proposition du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Est nommé à titre exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Dahomey, au grade de CHEVALIER pour prendre rang du 24 Juin 1974 :

Mr BOURGEOIS Max Maurice Nicolas

Commandant de Port, et Chef Pilote au Port de COTONOU

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 2 août 1974

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Par le Président de la République
Le Grand Chancelier de l'OND

M.S.COULIBALY

AMPLIATIONS : PR 6 JORD 1 CS 6 DCCT 1 MJL 2 IAA-DGF-IGF 3 CNI 1 GDE CHANCELLERIE 15 INTERESSE 1 MINISTERE 11 SPD 2 DGAJL-INSAE 4 CNR 4